

Conditions générales de vente



> Désignation

Le **Centre de Formation Privé 2S** est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans la Coiffure, l'Esthétique et le paramédical. Son siège social est fixé au 33 rue de Lyon- 71000 MACON.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du Centre de Formation.
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

> Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par le **Centre de Formation Privé 2S** pour le compte d'un **client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **client**.

> Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et net de taxes.

Pour les formations avec prise en charge :

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre du **Centre de Formation Privé 2S**. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à 15% des sommes dues outre les intérêts légaux. Le **Centre de Formation Privé 2S** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus au **Centre de Formation Privé 2S**. En cas de règlement par l'**OPCO** dont dépend le **client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription pour accord au **Centre de Formation Privé 2S**. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée par le **Centre de Formation Privé 2S** au **client**. Si l'accord de prise en charge du **client** ne parvient pas au **Centre de Formation Privé 2S** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, le **Centre de Formation Privé 2S** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **client**. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Pour les formations en autofinancement :

Notre enseignement est un marché à forfait, toute inscription implique la réservation d'une place. Le forfait est acquis intégralement au centre de formation dès la signature du contrat. Le paiement est effectué selon le mode de règlement indiqué sur le contrat : à raison d'un versement à la date d'inscription et le solde selon les modalités retenues. Le non paiement entraîne une exclusion jusqu'au paiement de la somme due. Dans une scolarité en deux ans, le **client** peut rompre le contrat sans pénalité par lettre recommandée pendant la période du quatorze juillet au quinze août précédent le début de la deuxième année de la formation.

> Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le client au **Centre de Formation Privé 2S** au moins 8 jours avant le démarrage de la formation, le **Centre de Formation Privé 2S** offre au client la possibilité :

- de repousser l'inscription du **stagiaire** à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue du **Centre de Formation Privé 2S**, et après accord éventuel de l'**OPCO**,

- de remplacer le **stagiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'**OPCO**. Le nom et les coordonnées de ce nouveau stagiaire doivent être communiqués par écrit avant le début de la formation.

> Annulation, absence ou interruption d'une formation

Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client par le **Centre de Formation Privé 2S**. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation du **Centre de Formation Privé 2S** distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le client à ce titre ne peuvent être imputées par le client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCO**. Le stagiaire s'engage à suivre la totalité de la formation, à défaut de quoi la présentation à l'examen ou la certification ne peut être assurée.

Dans cette hypothèse, le client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement au **Centre de Formation Privé 2S**. D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le client, le **Centre de Formation Privé 2S** se réserve le droit de facturer au client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient par lettre recommandée plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation

- si l'annulation intervient par lettre recommandée entre 15 jours et 8 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation.

- si l'annulation intervient par lettre recommandée moins de 8 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100% du prix de la formation.

> Horaires et accueil

Les locaux de **Centre de Formation Privé 2S** accueillent les **stagiaires** de 08h30 à 18h00. Les horaires indiqués sur les emplois du temps de chaque formation doivent être respectés. Le stagiaire doit prévenir de toute absence dans les 24h et pouvoir la justifier. Le **stagiaire** doit respecter le règlement intérieur qu'il a accepté et signé en entrant en formation.

> Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les prises en charge et les contrats d'inscriptions dûment renseignés, datés, tamponnés, signés ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Le **Centre de Formation Privé 2S** peut alors proposer au **stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, le **Centre de Formation Privé 2S** se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard 10 jours avant la date prévue et ce sans indemnité.

> Devis et attestation

Pour chaque action de formation faisant l'objet d'une prise en charge, un devis est adressé par le **Centre de Formation Privé 2S** au client. L'accord de prise en charge doit être retourné au **Centre de Formation Privé 2S** par tout moyen à la convenance du client : courrier postal, mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre **Centre de Formation Privé 2S**, l'**OPCO** ou le client.

A l'issue de la formation, le **Centre de Formation Privé 2S** remet une attestation de formation au **stagiaire**. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCO**, le **Centre de Formation Privé 2S** lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque **stagiaire** peut être fournie au client, à sa demande.

> Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, le **Centre de Formation Privé 2S** est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **clients** ou de ses **stagiaires**. Le **Centre de Formation Privé 2S** ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses **clients** ou de ses **stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes au **Centre de Formation Privé 2S** les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du **Centre de Formation Privé 2S**.

> Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par le **Centre de Formation Privé 2S** pour assurer les formations ou remis aux **stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **client** et le **stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès du **Centre de Formation Privé 2S**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **client** et le **stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

> Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

> Confidentialité et communication

Le **Centre de Formation Privé 2S**, le **client** et le **stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par le **Centre de Formation Privé 2S** au **Client**. Le **Centre de Formation Privé 2S** s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCO**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par le **Centre de Formation Privé 2S** comme client de ses formations. A cet effet, le **client** autorise le **Centre de Formation Privé 2S** à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

> Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **client** s'engage à informer chaque **stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre du **Centre de Formation Privé 2S**.

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, le **Centre de Formation Privé 2S** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

> Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **client** et le **Centre de Formation Privé 2S** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Mâcon seront seuls compétents pour régler le litige.